

### **Introduction**

À l'issue d'une campagne électorale peu riche en débats, marquée par l'accès au 2ème tour de la présidentielle du FN, par l'éviction des deux partis ayant gouverné jusqu'alors et par les difficultés des forces progressistes à se rassembler, Emmanuel Macron a été élu Président de la République.

La logique de la Vème République, accentuée encore par l'inversion des calendriers des élections présidentielle et législative, lui a donné une large majorité à l'Assemblée. Pour autant, le taux d'abstention, inégalé sous cette République, confirme la désaffection d'une partie des électeurs vis à vis de la représentation politique. Si le désir de changement du personnel politique, le modernisme affiché d'Emmanuel Macron ont pu séduire les catégories les plus diplômées et insérées socialement, les jeunes et les catégories populaires sont demeurées en retrait alors qu'ils s'étaient davantage mobilisés au premier tour de l'élection présidentielle.

Cela témoigne de la persistance d'une crise économique et sociale, renforcée par le produit des politiques libérales menées sans interruption depuis plus de 30 ans.

C'est pourquoi les projets portés par le nouveau gouvernement ne peuvent que nous inquiéter, en faisant courir le risque d'une accentuation des clivages de notre société. Sous couvert d'apporter des solutions drastiques à la question du chômage notamment, le Président de la République entend contribuer à accroître la libéralisation du marché du travail, mettre fin à la gestion des organismes paritaires (Unedic, Retraites, formation professionnelle), changer radicalement le système des retraites, augmenter la CSG pour compenser les allègements des cotisations sociales des entreprises.

La Fonction Publique est une fois de plus considérée comme une charge susceptible de contribuer aux ajustements budgétaires. D'ores et déjà sont annoncés 120 000 suppressions de postes (70 000 FPT, 50 000 État), le rétablissement du jour de carence, l'absence de revalorisation du point d'indice pour 2017. Dans l'Éducation, le nouveau Ministre ne cache pas sa volonté de développer l'autonomie des établissements, imposer un pilotage par les indicateurs de performance, développer la contractualisation, différencier les carrières et rémunérations en fonction du « mérite ».

La prolongation, une fois de plus, de l'état d'urgence est inacceptable. Tout comme sont inacceptables les propos du nouveau Ministre de l'Intérieur expliquant renforcer l'état d'urgence en l'inscrivant dans la loi et en annonçant l'aggravation de la chasse aux migrants.

Les éléments supposent que les organisations syndicales soient capables de mettre en place des stratégies de rassemblement. Il faut pour cela travailler les analyses, mesurer l'impact de la propagande gouvernementale sur les esprits, offrir de véritables alternatives porteuses d'espoir. La difficulté est d'autant plus grande que le gouvernement procède habilement, en divisant encore davantage le monde syndical, en affichant une méthode autre que celle de ses prédécesseurs -48 réunions sur le code du travail-.

Dans la même veine, J-M. Blanquer a annoncé quelques premières mesures pour la rentrée 2017 prenant en compte le mécontentement de nos professions et les combats menés à l'initiative du SNES-FSU. Mais il maintient ce qui fait l'ossature de la réforme du collège, à savoir l'autonomie.

La FSU et ses syndicats auront donc un gros travail de terrain à mener pour resserrer les liens avec la profession, poser les jalons propres à construire de futures mobilisations.

De même, dans l'interpro et à la Fonction Publique, il faudra chercher l'arc syndical le plus large possible si l'on veut créer le rapport de forces suffisant pour contrer les réformes régressives et mettre en discussion de nouveaux droits.

### **Éducation**

#### **Réforme du collège.**

Le bilan de la réforme du collège démontre à quel point cette première année de mise en place a dégradé les conditions de travail des collègues. En cette fin d'année, les professeurs exerçant en collège sont épuisés. L'ouverture rapide des discussions sur le collège est le fruit des luttes menées depuis 18 mois par le SNES-FSU et la profession pour dénoncer le caractère inefficace et injuste de cette réforme. Présenté comme un assouplissement, l'arrêté de juin 2017 desserre légèrement l'étai bureaucratique sur les EPI et l'AP et rétablit la possibilité d'une offre en LVER et LCA, mais sans financement et en renforçant le renvoi au local de nombreux de décisions. Les enseignements facultatifs sont clairement présentés comme un moyen pour les collèges de différencier leur offre de formation et, de fait, de se mettre en concurrence les uns avec les autres.

Le SNES-FSU continuera à informer et mobiliser la profession, pour l'abrogation de cette réforme du collège et de nouvelles discussions pour une autre réforme qui réduise les inégalités scolaires. Il demande l'établissement de cartes académiques des LVER et des options facultatives, dans le cadre d'une politique nationale.

### **Devoir faits.**

Le SNES-FSU sera vigilant sur les modalités de mise en place de l'aide aux devoirs dans les établissements, et en particulier aux personnels l'encadrant : une réflexion doit être menée pour réduire les inégalités scolaires qui s'opèrent dans le cadre des devoirs. Pour que l'aide aux devoirs aille dans ce sens, elle ne peut se faire sans moyens spécifiques ni personnels qualifiés. Les dispositifs existants doivent pouvoir être maintenus quand ils satisfont les équipes pédagogiques.

### **Programmes en collège.**

Il est nécessaire d'améliorer les programmes du collège en particulier avec la mise en place de repères annuels. Le SNES-FSU continuera à construire des propositions avec les collègues, notamment grâce aux stages disciplinaires organisés dans les sections académiques, et les portera auprès du ministère.

### **DNB/évaluation.**

Le SNES-FSU demande au nouveau ministre de revoir l'épreuve orale du DNB qui génère de grandes inégalités entre les établissements et entre les élèves, notamment du fait de la diversité des projets possibles (EPI, parcours) et de la diversité des grilles d'évaluation (locales). Un cadrage plus strict doit permettre de recentrer l'épreuve sur les contenus travaillés en classe en lien avec les programmes.

Il demande aussi une simplification des modalités du DNB pour plus de lisibilité. La prise en compte du positionnement des élèves sur les domaines du socle pour le DNB doit être remplacée par le contrôle continu de l'ensemble des disciplines. Le DNB valide les acquis du collège, sans nécessité d'évaluer le socle pour lui-même. En tout état de cause, dans la situation réglementaire actuelle, le positionnement des élèves sur les 8 composantes du socle doit être organisé dans le respect des textes : lors du conseil de classe du 3ème trimestre, dans une approche globale avec la contribution de toutes les disciplines.

Le SNES-FSU rappelle que l'évaluation est au service des apprentissages des élèves. Les enseignants doivent donc être libres de choisir les modalités d'évaluation qu'ils souhaitent. Les chefs d'établissement n'ont pas à prendre le contrôle des grilles d'évaluation de l'oral du DNB, ni du positionnement sur les composantes du socle, ni du choix entre évaluation chiffrée ou d'un autre type. Par ailleurs, certaines applications permettant de rendre compte de l'évaluation des élèves au cours de l'année posent problème par leur rigidité et l'imposition d'évaluations d'items ou sous items renouant avec un LPC et générant des bulletins incompréhensibles. Aucun logiciel ne doit être imposé aux équipes, et le LSU ne doit générer aucun travail supplémentaire pour les équipes.

Le SNES-FSU a demandé en Conseil supérieur de l'éducation l'ouverture de discussions sur l'évaluation des élèves. Il organisera un colloque sur l'évaluation des élèves lors de l'année scolaire 2017-2018.

### **Éducation prioritaire**

L'annonce d'une augmentation conséquente de la prime REP+ est bien accueillie par bon nombre de collègues y travaillant. Cependant, pour garantir la pérennité des équipes, il faut qu'elle s'accompagne d'une amélioration des conditions de travail des personnels et d'étude des élèves : baisse des effectifs par classe, augmentation de la décharge horaire pour aller plus loin dans la baisse du temps de travail, équipes pluridisciplinaires renforcées etc. Le SNES exige l'ouverture d'un chantier pour définir les critères objectifs d'une carte de l'éducation prioritaire élargie aux lycées, et que soient donnés les moyens afférents aux collèges et lycées qui en ont besoin.

### **Redoublement.**

Le décret de 2014 sur le redoublement continue d'avoir des conséquences néfastes tant sur l'orientation des élèves que sur l'exercice du métier enseignant. Pour la troisième année consécutive, des élèves de Seconde en grande difficulté scolaire sont orientés par défaut, sans anticipation de moyens supplémentaires de prise en charge, vers les séries technologiques, plus particulièrement en STMG, ou bien, vers les séries de la voie générales les moins localement en tension. Les récentes déclarations du ministre sur le « rétablissement du redoublement » sont floues et enferment le débat public dans un stérile « pour ou contre ». Le SNES-FSU continue de demander une réécriture du décret de 2014, et l'attribution des moyens économisés par la suppression du redoublement au traitement de la difficulté scolaire au sein des classes.

## **Baccalauréat.**

L'augmentation du nombre de candidats et le calendrier trop serré des épreuves terminales du baccalauréat dégradent encore cette année les conditions de correction. Les avancées obtenues dans certaines académies pour l'EAF suite à l'avis du CHSCTM doivent être généralisées. En philosophie, une pétition intersyndicale dénonce les délais de correction et les mauvaises conditions de préparation à l'examen pour les élèves de la voie technologique faute de dédoublement. Le SNES-FSU rappelle son attachement au baccalauréat comme premier grade universitaire par la diffusion la plus large possible du tract « le Bac a du sens ! ». Dans le même temps, il engage une réflexion d'ampleur sur cet examen qui a vocation à garantir une poursuite d'étude dans le Supérieur.

## **APB.**

De nombreux candidats au baccalauréat se trouvent actuellement en attente pour les affectations post-bac y compris sur des formations en théorie ouvertes à tous. Cette situation s'explique par une offre de formation et de places insuffisantes au regard de la poussée démographique. De plus cette année, les réorientations sont traitées sur le même plan que les premières affectations des bacheliers de l'année. La généralisation du tirage au sort comme outil de régulation des flux est une injustice pour les élèves. Le SNES-FSU dénonce un fonctionnement opaque d'APB qui met en cause le travail des équipes éducatives en matière d'orientation. Il refuse le principe du tirage au sort comme celui de la sélection à l'université.

Dans la perspective de la préparation de la rentrée 2018, le SNES travaillera avec le SNESUP à des expressions et interventions communes en direction des ministères concernés pour faire valoir l'impératif d'investissements supplémentaires dans le supérieur et notamment à l'université.

## **Arts appliqués, des formations supérieures à préserver**

Un projet de réforme des formations bac +2 et bac +4 en arts appliqués pour une transformation en cursus licence-master est porté par l'inspection générale et une partie des lycées concernés. Dans l'urgence, les corps d'inspection demandent aux collègues de rédiger des référentiels de formations et de trouver des établissements supérieurs d'enseignement et de recherche pour accréditer des formations. Les délais seraient très courts, les maquettes dès juin pour un passage au CSE et CNESER dans la foulée, afin de permettre l'inscription sur APB fin 2017 pour une mise en œuvre à la rentrée 2018. Cette précipitation évacue toute une série de questions : celle des cartes de formation et des établissements qui accueilleraient ces parcours, celle du statut des enseignants y intervenant, celle des relations avec les universités, celle de l'impact sur les formations du second degré menant au baccalauréat de la spécialité.

Le SNES-FSU réaffirme qu'il n'y a pas d'urgence à chambouler des structures de formations qui fonctionnent et que d'autres voies sont possibles pour leur reconnaissance dans le LMD. Il défendra ces alternatives et exigera que le temps de la consultation soit préservé.

Au delà du seul secteur des arts appliqués ce sont l'ensemble des formations professionnelles du lycée, les BTS, qui pourraient être à termes concernées.

## **PPCR et les suites**

Un certain nombre de textes prévus dans le cadre des discussions sur la mise en œuvre du PPCR au ministère de l'Éducation nationale et complétant les décrets modifiant les décrets statutaires n'ont pas été pris par la majorité sortante. Il en est ainsi du décret indiciaire des professeurs de chaires supérieures, des arrêtés indemnitaires des Psy-EN, des personnels de la MLDS, des professeurs documentalistes. De plus, l'engagement d'appliquer un ratio d'accès à la hors-classe des Psy-EN de 10 % en 2017 puis 9 % en 2018, au titre du rattrapage des injustices, n'a pas été tenu par le précédent gouvernement. Sur tous ces sujets, après être intervenu auprès du ministre, le SNES-FSU poursuit ces interventions à tous les niveaux du ministère. Enfin, le SNES-FSU continue d'interpeller la DGRH pour que des discussions s'ouvrent dans les plus brefs délais sur le guide et la notice d'évaluation ainsi que sur les barèmes d'accès à la hors-classe et la classe exceptionnelle.

L'année 2017-2018 présentera un bouleversement majeur pour les carrières des personnels. En effet, elle constitue la première année de mise en place des nouvelles modalités d'évaluation, des nouvelles modalités de progression de carrière et de l'ouverture du débouché de carrière sur la classe exceptionnelle. De plus, elle débutera par le reclassement de tous les personnels dans la nouvelle grille de rémunération.

Pour le SNES-FSU, première organisation syndicale du second degré, la mise en place de cette nouvelle carrière présente un enjeu majeur, tant en terme de syndicalisation qu'en terme de maintien de son rôle de première organisation syndicale dans la défense individuelle et collective des personnels.

Le SNES-FSU rappelle qu'aucun rapport d'activité ni bilan professionnel ne peut être exigé par les évaluateurs, ni dans les conditions d'évaluation actuelle ni dans les futures. Il appelle les collègues à refuser de telles pratiques et à contacter leur section académique en cas de pressions des évaluateurs.

### **Du CO-Psy au Psy EN ou en est-on ?**

Postes offerts au concours : on est loin du compte ! Le recrutement de la 1ère promotion de Psy EN se termine. 330 psychologues dont 195 pour le second degré vont entrer en formation pour une année, une bouffée d'oxygène certes, mais il faut se rappeler que plus de 800 postes sont occupés par des contractuels soit 30 % des Co-Psy. Une des batailles pour l'an prochain sera d'obtenir davantage de postes aux concours, pour réduire la précarité, mais aussi des créations de postes, sans lesquelles les missions enfin reconnues dans une circulaire auront peu de portée.

Si le décret fondateur du nouveau corps est bien conforme à ce qui a été patiemment construit durant 3 années, et qu'une circulaire de missions borne bien les activités des Psy EN, protégeant en partie les Psy EN du 2nd degré des injonctions auxquelles ils.elles étaient soumis.es au gré des besoins, voire des exigences des régions pour le SPRO, des arrêtés sont encore en attente. C'est le cas des arrêtés concernant les indemnités, qui a priori ne rétabliront pas dans l'immédiat le déséquilibre existant entre les 2 spécialités : 834€ pour le second degré pour 27 h hebdomadaires sur 39 semaines et 2000 € pour le 1er degré pour 24h sur 37 semaines...L'arrêté concernant les indemnités pour les tuteurs est aussi en souffrance dans les tuyaux du MEN.

Dans la cadre du GT 14, le directeur de cabinet s'était engagé, pour compenser en partie l'injustice subie depuis 89 par la catégorie, privée de hors-classe sauf à devenir DCIO, à attribuer 10% de promotion au 1er septembre 2017 puis 9% en 2018 aux CO-Psy devenus Psy EN EDO. A la veille de sa démission le gouvernement, dans une réunion inter ministérielle a ramené le taux prévu à 7%. 73 CO-Psy, dont certains ont repoussé leur départ en retraite, ne seront finalement pas promus.

Élections professionnelles : les Psys EN voteront pour élire leurs représentants début décembre 2017. Des réunions se déroulent déjà dans certaines académies mais il est urgent de se mobiliser pour pouvoir établir des listes SNES et SNUIPP avant le départ en vacances.

### **Non-titulaires**

#### **1 - Plan de titularisation/action contre la précarité**

Sur la base du bilan très mitigé du dispositif de titularisation dit Sauvadet, qui arrive à son terme en mars 2018, le SNES-FSU exige que des discussions s'ouvrent rapidement à la Fonction Publique pour que soit élaboré puis mis en œuvre un plan de titularisation plus ambitieux. Le SNES-FSU fera valoir sa demande d'entrée directe en année de stage pour les CDI et les plus anciens, avec décharge, assortie d'une validation selon les conditions en vigueur. Pour les autres contractuels, en poste ou au chômage, un seul critère : 4 ans d'ancienneté, à la date de clôture des inscriptions.

#### **2 - Application du décret/arrêtés 2016, circulaire 2017**

Dans la plupart des académies, la parution de la circulaire 2017-038 a permis la reprise des discussions sur le nouveau cadre de gestion, quelques unes ayant déjà acté les décisions en CTA. Cela constitue des avancées importantes pour les collègues, elles sont le résultat des combats menés à l'initiative du SNES-FSU.

Points positifs, les discussions ont porté essentiellement sur une grille indiciaire pour les deux catégories, ainsi que sur les conditions d'évolution, d'évaluation et de formation.

Mais certains Rectorats prétendent toujours geler l'avancement en cas de non inspection. Le SNES revendique la prise en compte au moment du classement de l'expérience professionnelle dont la détention du master, et, dans les académies et les situations où c'est pertinent, la majoration de la rémunération pour l'exercice en milieu difficile ou zones éloignées, ou disciplines en tension. Par ailleurs, bon nombre de rectorats comptent appliquer les nouvelles dispositions à la rentrée 2017 et non de manière rétroactive à la rentrée 2016, pour éviter de s'acquitter des augmentations de rémunération pourtant imposées.

#### **3- Transfert de la gestion à Pôle emploi du dispositif de prise en charge des indemnités de l'Aide au Retour à l'Emploi :**

Le SNES-FSU continue d'intervenir pour que le calcul de la durée d'indemnisation chômage (ARE) se fasse après le versement de l'indemnité de congé annuel.

#### **4 - Des CCP et GT d'affectations en DANGER !**

Actuellement il existe des CCP et des GT d'affectation, or l'administration tente de les remettre en cause. Le SNES-FSU continue d'agir pour la généralisation de CCP ou de GT d'affectation dans toutes les académies.

## **Budget - Recrutement – Formation**

L'élaboration du budget 2018 est à peine lancée avec l'envoi aux ministres des lettres de cadrage. Aucun chiffre n'est connu mais la démarche l'est : « Il s'agit de responsabiliser les administrations publiques afin que celles-ci ne soient plus évaluées seulement sur leur capacité à obtenir des crédits mais aussi sur leurs capacités à faire des économies » d'après Matignon. Pour le nouveau gouvernement, l'objectif d'un déficit public sous les 3% du PIB qui selon toute vraisemblance ne sera pas tenu en 2017 devra être atteint en 2018. Par ailleurs le programme présidentiel prévoit de supprimer 50 000 emplois de fonctionnaires d'État sans toucher aux effectifs de la police et de la gendarmerie. L'éducation nationale qui représente la moitié des effectifs de la Fonction publique d'État sera inévitablement ponctionnée si ce programme s'applique. Et le second degré en tout premier lieu.

Le ministre de l'Éducation Nationale s'est peu exprimé encore sur la question des postes sauf pour dire que « créer des emplois apporte plus de problèmes que cela n'en résout ». Certes créer des emplois utilement implique de recruter des personnels pour les pourvoir. Ce problème posé au précédent gouvernement est loin d'être résolu comme le mettent en évidence le rapport de la Cour des comptes sur le budget 2016 ainsi que les résultats des concours de recrutements de ces dernières années.

Ainsi, d'après la Cour des comptes « en matière de recrutement sur les 42 338 emplois créés entre 2012 et 2016 [dans l'enseignement scolaire], 36 626 ont été effectivement pourvus ». Cela est dû dans le second degré au faible niveau de rendement des concours. La crise de recrutement reste aiguë notamment dans certaines disciplines et ce malgré une programmation sur 5 ans. Et les prévisions d'effectifs d'élèves dans le second degré pour les années qui viennent montrent que les besoins restent très importants. Sur le terrain, les conséquences se font de plus en plus sentir, en particulier lors des mouvements intra qui ont laissé vacants de très nombreux postes en établissement comme en ZR. Les difficultés pour l'institution d'assurer le remplacement, besoin permanent du service public, en seront d'autant plus accentuées.

A l'automne, la Ministre s'était satisfaite d'un nombre d'inscrits plus important aux concours de l'enseignement. Le printemps venu, plusieurs disciplines, toujours les mêmes depuis 5 ans, ne pouvaient déjà pas tous les postes ou ne les pourvoient pas. Au CAPES externe de Lettres Classiques, 125 postes sont déjà perdus et en Allemand 124. Compte-tenu du nombre d'admissibles en Mathématiques, Lettres modernes, Éducation musicale, Anglais et dans certaines options industrielles, il est à craindre que les jurys ne pouvaient pas tous les postes.

Les personnels d'éducation sont toujours en nombre insuffisant dans les établissements. Après l'absence de création de poste en 2016, les 250 postes inscrits au budget 2017 sont une avancée bien qu'insuffisante pour répondre aux besoins. Les recrutements au concours externe (320 soit - 20) suffiront juste à compenser les sorties du corps (288 au 1/9/2016 correspondant aux départs en retraite, démissions et sorties du corps). Le concours réservé, abondé (+7 soit 87) enregistre un nouveau déficit avec 26 postes non pourvus.

Programmer les emplois et les recrutements reste essentiel pour donner aux jeunes des perspectives mais cela ne suffit pas. Le SNES-FSU continuera à se battre pour obtenir des pré recrutements qui donnent aux étudiants les conditions pour une réelle préparation des concours. Aménager les missions des AED comme semble l'envisager le ministre, pour en faire à terme des sortes d' « auxiliaires » des professeurs ne réglerait pas le problème, outre le fait que cette démarche repose sur l'idée qu'un peu de compagnonnage suffirait pour assurer les remplacements de courte durée des enseignants.

Le développement du service civique et sa valorisation dans le cadre de diplômés universitaires ne serait qu'un nouvel avatar des EAP, master en alternance qui n'ont pas garanti un vivier suffisant de candidats. Les ESPE doivent ouvrir au maximum les formations en M1 et donner les moyens à la préparation des concours.

En ce qui concerne l'année de stage, il est impératif que le ministre diminue au moins au tiers dans un premier temps la durée de service des stagiaires pour que la formation soit première dans les préoccupations des stagiaires.

Autre projet contestable, celui d'assurer l'encadrement des devoirs au collège par des jeunes en service civique ou des associations. Là encore, il s'agit d'assurer à peu de frais des missions qui aujourd'hui sont fragilisées par manque de personnels. Mais c'est aussi détourner le sens du bénévolat et de l'engagement.

## **CPE**

Des personnels d'éducation toujours en nombre insuffisant dans les établissements. Malgré l'actualisation de leurs missions et les besoins éducatifs croissants. Après l'absence de création de poste en 2016, les 250 postes inscrits au budget 2017 sont une avancée bien qu'insuffisante pour répondre aux besoins. Les recrutements au concours externe (320 soit - 20) suffiront juste à compenser les sorties du corps (288 au 1/9/2016 correspondant aux départs en retraite, démissions et sorties du corps). Le concours réservé, abondé (+7 soit 87) enregistre un nouveau déficit avec 26 postes non pourvus. Le manque de titulaires persiste, le

vivier de titulaires remplaçants reste exsangue et les rectorats rivalisent comme l'an passé de mauvaises solutions : contractuels de plus en plus nombreux, redéploiements au détriment des lycées et notamment des internats, implantation de postes à mi-temps sur deux EPLE au mépris du statut des CPE. Pour la catégorie, l'année scolaire qui s'achève a confirmé la dégradation des conditions de travail : au lycée avec l'augmentation des effectifs à prendre en charge et au collège avec la mise en œuvre de la réforme aux conséquences lourdes pour la vie scolaire. De plus, la déclinaison des mesures de sécurité renforcée s'est faite sous une tonalité bien peu éducative soulignant un peu plus le manque de moyens en CPE et AED. Le SNES-FSU poursuivra la bataille des moyens et du respect des missions. L'amélioration des conditions de travail et l'exercice du métier dans toutes ses dimensions passent par une hausse du taux d'encadrement et un travail collectif facilité pour un suivi éducatif et pédagogique propre à lutter contre les inégalités.

### **Retraité-es**

Le SNES-FSU dénonce les mesures annoncées par Emmanuel Macron, particulièrement défavorables aux retraité-e-s qu'il considère comme des privilégié.e.s. En effet, il propose une hausse de 1,7 point de la CSG pour financer la suppression des cotisations salariales (maladie et famille) pour les actifs sans contrepartie pour les 60 % des retraité-e-s les plus « aisé-e-s » : c'est à dire tous ceux dont le revenu mensuel (pour une personne seule) est supérieur à 1 181 euros alors que la pension moyenne mensuelle est de 1 300 euros ! Ainsi, ce sont eux qui financeront à la place des employeurs une hausse des salaires au nom de la solidarité intergénérationnelle. Par contre, les vrais riches seront exonérés de cette hausse du fait du plafonnement de la taxation des revenus du capital. Enfin, contrairement au financement solidaire par les cotisations, la mesure induit un changement majeur de notre modèle social par une étatisation croissante de la Sécurité Sociale.

Le SNES-FSU dénonce l'imposture de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des Français, impôt socialement injuste et inégal qui concernera les couples touchant moins de 3 800 euros mensuels et donc peu de retraité.e.s de nos professions. Cette mesure aura des répercussions sur les services publics de proximité, d'autant plus que le gouvernement annonce la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires.

Alors que les services de gériatrie sont en nombre insuffisant, que les structures d'accompagnement à domicile des personnes en perte d'autonomie, du fait du recul des financements publics et de sa privatisation, reculent, que l'accès aux soins avec un reste à charge toujours plus lourd (notamment en EHPAD) est difficile, aucune annonce n'est faite pour répondre à ces besoins.

Le SNES-FSU dénonce l'absence de ministère dédié : plus de 16 millions de citoyen-nes sont ainsi privés de secrétariat d'Etat et de ce fait d'interlocuteurs au sein du gouvernement . Il dénonce aussi l'hypocrisie du Président qui prétend renforcer le rôle des retraité.e.s dans la société en les incitant à faire de l'aide à l'école. Emmanuel Macron ne parle pas de revalorisation au 1er octobre alors que les pensions sont bloquées depuis quatre ans et que le pouvoir d'achat, impacté notamment par les réformes fiscales régressives, l'augmentation prévue des cotisations de 5 % à 7 % de la MGEN en janvier et celle de la CSG, va diminuer sensiblement.

Le SNES-FSU rappelle ses revendications : revalorisation des pensions avec indexation sur les salaires, accès aux soins, prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la Sécu (et notamment suppression de la CASA), création d'un service public national de l'aide à domicile.

Les retraité-e-s ne se laisseront pas faire. Ils ont rappelé leurs demandes pendant les campagnes électorales de façon unitaire. Présents au Haut conseil de l'âge comme dans les comités Départementaux autonomie citoyenneté et les Conseils territoriaux de santé, ils ne négligeront aucun terrain. Ils continueront à se battre pour leurs revendications et aux côtés des actifs. Le SNES-FSU appelle au succès des actions unitaires initiées par le groupe des 9 pour la période actuelle et la rentrée

### **Protection sociale**

Le président de la République a annoncé sa volonté d'une réforme systémique de la protection sociale. Les premières annonces sont volontairement floues ou imprécises. Mais la logique d'ensemble est claire : la couverture à 100 % des dépenses relatives au dentaire, à l'optique et à l'audition promise pour la fin du quinquennat est associée à la volonté de faire basculer la couverture santé sur les complémentaires, tout comme la possibilité évoquée de compenser de la même manière l'instauration d'un jour de carence.

Drapés d'équité et d'universalisme, ces projets, tout comme la réforme de l'assurance chômage et à l'annonce d'une nouvelle réforme des retraites dessinent un système radicalement différent, inégalitaire et coûteux.

### **CSG/Fonction Publique**

Le SNES-FSU dénonce la hausse de la CSG de 1,7 point compensée par une baisse des cotisations sociales.

Emmanuel Macron veut ainsi financer une légère augmentation du pouvoir d'achat des actifs, mais sans préciser le niveau ni les modalités de cette compensation pour les fonctionnaires : selon les premières hypothèses avancées par le gouvernement, cela pourrait conduire à augmenter la part de l'indemnitaire, en contradiction avec le mouvement que nous avons soutenu de transformation de primes en points d'indice timidement enclenché dans le cadre de la mise en œuvre de PPCR. Par ailleurs, aucune compensation n'est pour l'heure envisagée pour les retraités. Cette mesure régressive pose aussi la question du transfert des cotisations sociales vers la CSG, ce qui annonce un changement de logique pour le modèle social français.

Le SNES-FSU exige l'ouverture de négociations salariales dans la Fonction publique en vue de revaloriser immédiatement le point d'indice au titre de 2017 et inscrire cette revalorisation dans un plan de rattrapage du pouvoir d'achat subi par les fonctionnaires depuis le gel du point.

En plus de cette question salariale, le SNES-FSU considère qu'un certain nombre de premiers signaux donnés par le gouvernement sur sa politique en matière de Fonction publique sont négatifs: la Fonction publique n'est plus un ministère de plein exercice, il est rattaché directement à Bercy, ce qui s'inscrirait en cohérence avec l'objectif de réduction du nombre de postes de fonctionnaires que nous dénonçons, l'annonce du rétablissement d'un jour de carence a été confirmée à plusieurs reprises alors qu'il s'agit d'une mesure injuste et inefficace, la possibilité évoquée de supprimer le régime de retraites des fonctionnaires en établissant une retraite par points ou par comptes notionnels signifierait la fin du code des pensions et donc une remise en cause de l'architecture statutaire. Le SNES et la FSU combattront ces mesures régressives et exigeront une autre politique pour la Fonction publique : le recours à des pré recrutements pour pallier la crise de recrutement qui s'amplifie dans le second degré, le développement de la formation continue des personnels, la possibilité réelle d'utiliser les droits du compte personnel de formation, l'ouverture sur des secondes carrières et l'amélioration des fins de carrières (rétablissement d'une cessation progressive d'activité...).

## **Action**

Le SNES-FSU mènera dès la rentrée 2017 une campagne de syndicalisation. Les premières mesures du gouvernement montrent la volonté d'affaiblir le mouvement syndical en accentuant les divisions à tous les niveaux. Dans l'Éducation, le nouveau Ministre, sous couvert de contrer la « verticalité » du système prône un renvoi au local qui risque de rendre plus difficile l'action syndicale et la construction des revendications collectives. Cela nécessite de renforcer le SNES-FSU et de se donner les moyens de s'adresser à l'ensemble des collègues, de faire connaître l'ensemble de l'activité du SNES-FSU. Pour cela, il appelle à prendre des HIS et à développer la politique de stages syndicaux, notamment sur les questions d'autonomie ( expérimentation imposée, néo- management public, course à l'évaluation...) Le recrutement par le chef d'établissement des enseignants,, CPE etc... serait un outil de déréglementation lourd de conséquences pour les conditions de travail et d'évolution de carrière de nos professions et un frein à l'action syndicale. Le SNES réaffirme son opposition à ce mode de recrutement .

Le SNES-FSU appelle à faire de la première rentrée du nouveau gouvernement un moment pour la profession de réflexion de fond sur le système éducatif et les choix de société et fournira pour cela les outils nécessaires, en particulier dans le cadre de la préparation de son congrès.

Le SNES s'inscrira, avec la FSU, dans la construction d'un mouvement de revendications et de propositions pour défendre et améliorer les protections collectives des salariés dans le cadre du Code du travail.

Il proposera aux autres fédérations de l'éducation une réunion sur le bilan de rentrée et les postes du budget 2018 afin de mettre en débat les modalités d'action nécessaires.

Dans la suite de son action pour la revalorisation des carrières et des salaires des personnels, le SNES-FSU mettra en œuvre un plan d'action pour informer les syndiqués et l'ensemble de la profession des nouvelles modalités de carrière et de la capacité du SNES-FSU à les aider pour qu'ils s'y retrouvent (reclassement, évaluation etc). Cette action s'inscrit pleinement dans la campagne de syndicalisation et re-syndicalisation du début d'année.

Dans le même temps, le SNES-FSU mettra en œuvre une grande campagne de formation des commissaires paritaires académiques sur le thème des nouvelles modalités de gestion des carrières et de l'évaluation des personnels.

Pour les non titulaires, le changement de gouvernement impose une action forte pour leur permettre d'accéder à la titularisation. Le SNES-FSU appelle à la réussite de l'action FSU : semaine d'actions décentralisées du 2 au 6 octobre suivie en novembre d'une journée d'action nationale pour interpeller les parlementaires et les ministères.

Pour les psychologues de l'Education nationale, le SNES-FSU continue d'exiger :

- le rétablissement du taux de 10% de HC pour les Psy EN au 1er septembre 2017 (la liste est prête, la CAPN s'étant réuni le 25 avril 2017 a proposé une liste sur cette base).
- un cadrage de la formation et des modalités de délivrance du CAFPsyEN conforme aux engagements et l'abondement des listes complémentaires des 3 concours.
- un nombre de postes plus important aux concours afin de réduire significativement la précarité dans la profession.
- la sauvegarde du réseau des CIO : la reprise de l'État des CIO en cas de désengagement des Conseils départementaux est partielle et 150 CIO sont menacés de disparition. Un certain nombre de CIO sont transformés en points d'accueil qui n'ont aucun statut ni aucune garantie de pérennité ce qui fragilise les droits des personnels.

Le SNES-FSU appelle à la réussite des actions pour les retraités initiées par l'intersyndicale des retraités, notamment la demande d'audience à Emmanuel Macron en septembre accompagnée le jour même d'une manifestation et d'une conférence de presse relayées localement par des initiatives unitaires diverses. Le groupe des 9 continuera à tenir des colloques unitaires localement sur le pouvoir d'achat des retraités et leur place dans la société.